

MAM ACTIONS CAC 40

Prospectus simplifié



 **Meeschaert**
Asset Management

12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris – Tél. 01 53 40 20 20 – www.meeschaert.com

Prospectus simplifié

PARTIE A STATUTAIRE

FCP conforme aux normes européennes

1. Présentation succincte

Code ISIN : FR0000970923

Dénomination : MAM ACTIONS CAC 40

Forme juridique : FCP de droit français

Compartiments/nourricier : non

Société de gestion : Meeschaert Asset Management

Dépositaire : Financière Meeschaert

Commissaire aux comptes : Xavier LHOTE

Commercialisateur : Meeschaert Asset Management, Financière Meeschaert

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

Délégataire : néant

Durée d'existence prévue : Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

Conseillers : néant

2. Informations concernant les placements et la gestion :

Classification : Actions françaises

OPCVM d'OPCVM : Moins de 10% de l'actif net

Objectif de gestion :

MAM ACTIONS CAC 40 est un FCP « indiciel ». L'objectif de gestion est de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice CAC 40, quelle que soit son évolution, positive ou négative, avant déduction des frais de gestion.

Le FCP a pour objectif de maintenir l'écart de suivi (tracking error) entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indice de référence à un niveau inférieur à 1 %, ou 5 % de la volatilité de l'indice de référence.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est le CAC 40.

L'indice CAC 40 est un indice publié par Euronext représentatif des 40 plus grandes valeurs cotées sur la bourse de Paris. Cet indice est calculé hors dividendes.

Le niveau de l'indice CAC 40, ainsi que sa composition sont consultables sur le site www.euronext.fr.

Stratégie d'investissement :

Le fonds fait l'objet d'une gestion de type « indicielle » dont l'objectif est de répliquer les évolutions de la performance de l'indice CAC 40, selon une méthode ou une combinaison des méthodes suivantes en fonction des opportunités de marché et du couple coût/tracking - error : réplification pure de l'indice de référence, réplification synthétique de l'indice.

Selon la méthode choisie, l'actif du FCP est constitué essentiellement d'actions entrant dans la composition de l'indice CAC 40 ou de produits dérivés basés sur ce même indice (futures CAC 40, ...).

Le fonds ne peut détenir moins de 75% de son actif en actions françaises ou autres titres éligibles au PEA des marchés d'actions des pays de la communauté européenne.

Le fonds bénéficie de la dérogation prévue à l'article 16 du Décret n°89-623 du 6 septembre 1989 modifié, l'autorisant à investir jusqu'à 20% (pouvant être porté à 35% pour un seul émetteur) de son actif en titre du même émetteur, si la composition de l'indice le justifie. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la détention de parts ou d'actions d'OPVCM français, ou européens coordonnés, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Dans les limites de 100% de l'actif et pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPVCM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions, et/ou de reconstituer une exposition synthétique.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque action : En cas de baisse de l'indice CAC 40, la valeur liquidative du fonds baissera.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP est ouvert à tout souscripteur recherchant une performance liée à l'évolution de l'indice CAC 40, notamment ceux titulaire d'un PEA. Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte.

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur, et notamment de ses objectifs propres et de la composition de son portefeuille financier. Il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

3. Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité :

Frais et commissions :

-Commissions de souscription et de rachat.

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc .

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	2 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	1 % maximum
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

-Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management)	1.794 % TTC* Taux maximum
Commissions de sur-performance	Actif net	Néant

*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes

Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Le FCP est éligible au plan d'Épargne en Actions.

4. Informations d'ordre commercial :

Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions / rachats s'effectuent par millième de parts. Ils sont centralisés par la Financière Meeschaert jusqu'à 12 heures (heure de Paris) et réalisés sur la prochaine valeur liquidative.

Date de clôture de l'exercice :

Jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Première clôture : 30/12/1999.

Affectation du résultat :

Les revenus sont capitalisés.

Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

Date et périodicité du calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS) où dans ce cas la valeur liquidative sera calculée la veille.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est accessible dans les bureaux de la société de gestion et sur le site internet www.meeschaert.com.

Devise de libellé des parts :

Euro

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25/05/1999.

Il a été créé le 25/05/1999.

5. Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management

12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

Le prospectus simplifié est consultable sur le site internet : www.meeschaert.com

Toutes explications supplémentaires sur ce FCP peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Date de publication du prospectus : **28/10/2011**

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

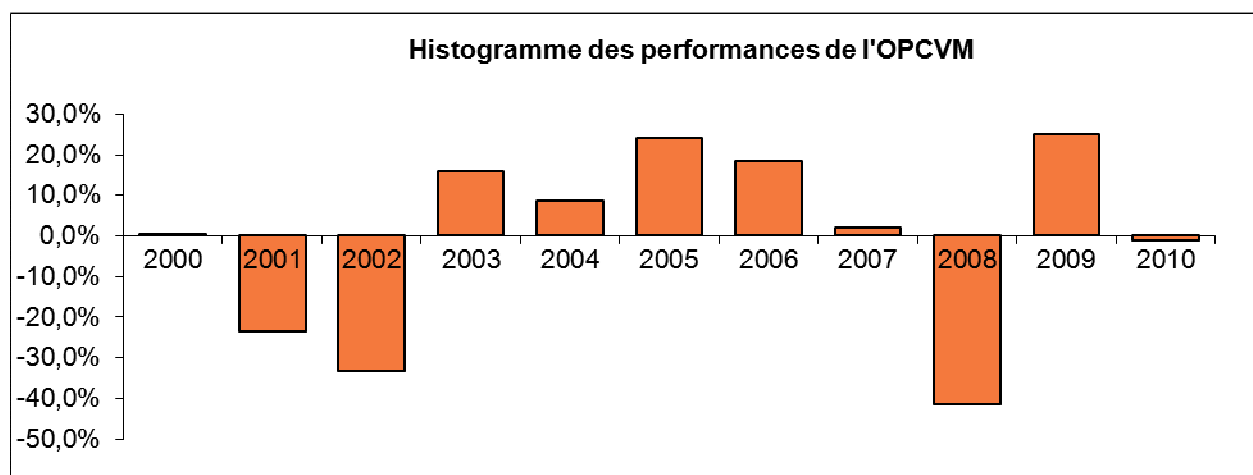
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010

Les performances annuelles de l'OPCVM sont calculées dividendes réinvestis .
Les performances annuelles de l'indice sont calculées hors dividendes réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
MAM ACTIONS CAC 40	-1.19%	-10.22%	-2.65%
CAC 40	-3.34%	-12.16%	-4.20%



**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES
EVENTUELS**

**Les performances passées ne préjugent pas
des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps**

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	1.80%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none">- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	- 0.00%
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none">- commission de surperformance- commission de mouvement	- 0.10%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.90%

**Il faut noter que les frais de fonctionnement et de gestion maximum ont été diminués courant 2005*

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement. Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissant dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- a) des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est pas comptée ici.
- b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les frais de transactions sur le portefeuille actions ont représenté 0.124 % de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de -0.40 de l'actif moyen.

$$\left(\text{Calcul du taux de rotation} : \frac{(\text{Achats} - \text{Souscription}) + (\text{Ventes} - \text{Rachats})}{\text{Moyenne journalière de l'actif total}} \right)$$

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	13,45%
Titres de créance	0%